

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2025

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Pierrick LELIEVRE, Maire délégué de La Chapelle-Gaceline.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2025

Présents : 22
Absents : 7
Votants : 24

Présents : Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAIN, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRÉ, Mallory CANCOUET.

Absents : Jacques ROCHER (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Eric VAUCELLE), Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD, Pierrick HERCELIN, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT.

Delphine BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Delphine BOULANGER secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

Interventions de représentants d'OBC pour présentation de la nouvelle politique de ramassage des ordures ménagères

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

1. Bâtiments : Attribution du marché public de travaux de rénovation des vestiaires de foot de La Gacilly
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
2. Projets Structurants : Présentation de l'avenant N° 4 lié au marché de voirie pour l'éco-quartier de l'Aff
Rapporteur : Philippe NOGET
3. Affaires Foncières et Immobilières : Acquisition d'un local d'activité cadastré AP 698 situé ZA des Landelles 13 Rue des Echanges d'une superficie de 4 868 m² dont 680 m² de bâti
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
4. Travaux – Allée des Villes Jeffs : Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux électriques
Rapporteur : Nicolas PIROT
5. Restaurant Scolaire : Lancement d'un marché de Délégation de Service Public
Rapporteur : Youenn COMBOT
6. Finances – Lancement d'une consultation pour les contrats d'assurances : Prévoyance du Personnel, Protection juridique, Bâtiments Communaux, Flotte Automobile, Responsabilité Civile
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Finances – Convention avec OBC portant sur les modalités d'application proposées par le cabinet Ecofinances en vue de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Conseil Municipal des Jeunes – Visite de l'Assemblée Nationale – Conventionnement avec les communes de Carentoir, Saint-Vincent-sur-Oust et Saint-Dolay pour la prise en charge des frais de transport
Rapporteur : Marie FLAGEUL
9. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

Interventions de représentants d'OBC pour présentation de la nouvelle politique de ramassage des ordures ménagères

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

1. Bâtiments : Attribution du marché public de travaux de rénovation des vestiaires de foot de La Gacilly

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé du lancement du marché public de travaux portant sur la réhabilitation des vestiaires de foot de La Gacilly.

La consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 9 avril 2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril 2028 et a émis son avis sur les offres des entreprises pour les lots concernés :

N° du Lot	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1	Remplacement des menuiseries extérieures	Menuiserie Guy Danilo – 56200 La Gacilly	35 835.90 €
2	Etanchéité des toitures	Collet couvertures – 56200 La Gacilly	28 238.80 €
3	Reprise des sols en carrelage et faïence murale	Frangéul – 35550 Saint Just	48 000.00 €

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Projets Structurants : Présentation de l'avenant N° 4 lié au marché de voirie pour l'éco-quartier de l'Aff

Rapporteur : Philippe NOGET

Dans le cadre des travaux liés à l'éco-quartier des Rives de l'Aff, il est présenté l'avenant N° 4 relatif au marché public de voirie/réseaux pour un montant de 10 472,45 € H.T. établi par l'entreprise COLAS. Pour la réalisation de travaux complémentaires suivants :

- Réalisation de tranchée sous voirie : 2 801,25 €
- Fourniture et pose de tube dans gaine : 1 132,50 €
- Fourniture et pose de 5 regards en pied de bâtiment : 1 675,00 €
- Fourniture et pose de tubes : 135,50 €
- Fourniture et pose de gaines : 123,50 €
- Fourniture et pose de chambre télécom : 502,00 €
- Moins-value sur avenant 3 : - 528,30 €
- Réalisation de 4 sondages au pied de la fabrique : 1 475,00 €
- Fourniture et pose de drain sur parking commerçant : 1 806,00 €
- Fourniture et pose d'une grille devant une buse : 1 350,00 €

Le marché initial était de 2669 771,38 € et avec la présentation de ces 4 avenants, le nouveau montant de ce marché public est de 2 727 598,71 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRE : Pour la Route de la Rue de l'Aff, l'achèvement des travaux est prévu autour du 15 Mai prochain.

3. Affaires Foncières et Immobilières : Acquisition d'un local d'activité cadastré AP 698 situé ZA des Landelles 13 Rue des Echanges d'une superficie de 4 868 m² dont 680 m² de bâti

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

Dans la continuité d'un sujet évoqué lors du précédent conseil municipal, la Caserne des Pompiers du secteur de La Gacilly situé Allée des Primevères n'est plus adaptée en raison de la croissance des activités/sorties et de l'augmentation du nombre de pompiers volontaires, notamment féminins.

La Communauté de Commune « De l'Oust à Brocéliande » assure la compétence concernant la gestion de projets de création de nouvelles casernes de pompiers sur son territoire.

À ce titre, elle en assume la totalité de l'investissement comprenant l'achat d'un terrain ou d'un bien immobilier et toutes opérations relatives à la construction ou la rénovation d'un local.

La commune a été informée le 14 mars dernier de la vente aux enchères du local d'activité de l'entreprise « Ouvertures Gaciliennes ». Le montant présenté était de 240 000 €.

L'étude notariale de Maître LE FLOCH a transmis un courrier le 26 mars précisant que l'adjudication a été prononcée pour un montant de 241 000 €.

Considérant que seule la commune est titulaire du droit de préemption, il a été proposé aux services départementaux du S.D.I.S. une visite de ces locaux.

Ceux-ci ont émis un avis favorable pour :

- La localisation de ce bien parfaitement adaptée pour les interventions du Centre de Secours dans leur périmètre. La proximité avec les domiciles des actuels pompiers est un autre avantage.
- L'étude technique du bâtiment actuel et des futures extensions

La commune a transmis au notaire le 28 mars un courrier notifiant la décision de se substituer à l'adjudicataire pour un montant de 241 000 €.

Il a été procédé le 14 avril dernier à une visite de ces locaux par l'Inspecteur du Service des Domaines et l'estimation domaniale est fixée à 255 000 €

Il est à préciser que le montant des frais d'acte notarié est évalué à 60 000 € et que le versement pour l'acquisition de ce local doit être réalisé pour le 17 juin prochain au plus tard.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Travaux – Allée des Villes Jeffs : Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux électriques

Rapporteur : Nicolas PIROT

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux existants au niveau de l'Allée des Villes Jeffs, Morbihan Energies a dernièrement transmis les projets de convention.

Ces travaux concernent :

- L'effacement des réseaux pour un montant de 72 100 € avec une participation financière de Morbihan Energies à hauteur de 65 %, soit 46 865 €
- L'éclairage public pour un montant de 35 840 € avec l'intervention de Morbihan Energies pour 30 %, soit 10 752 €
- Le réseau télécom pour un montant de 28 600 € pris en intégralité par la collectivité

Le plan de financement est donc le suivant :

- Montant total des travaux : 136 540 € H.T.
- Participation de Morbihan Energies : 57 617 €
- Contribution de la Commune : 78 923 €

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Restaurant Scolaire : Lancement d'un marché de Délégation de Service Public

Rapporteur : Youenn COMBOT

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du restaurant scolaire arrive à échéance le 31 juillet prochain. Il est rappelé que l'actuel titulaire de cette D.S.P. est l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire.

Il est nécessaire de lancer une procédure de mise en concurrence pour sélectionner le délégataire.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour le lancement de ce marché public.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Qualité du service proposé
- Le prix
- Garanties financières
- Capacité technique du candidat

Il est précisé que la durée de la délégation sera, conformément à la réglementation en vigueur, d'une durée de trois années.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Finances – Lancement d’une consultation pour les contrats d’assurances : Prévoyance du Personnel, Protection juridique, Bâtiments Communaux, Flotte Automobile, Responsabilité Civile

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les contrats d’assurances de Prévoyance du Personnel, Protection juridique, Bâtiments Communaux, Flotte Automobile, Responsabilité Civile arrivent à échéance en cette fin d’année. Ils sont conclus pour une durée de trois années.

La commune bénéficie d’un A.M.O, la société ARIMA, pour accompagner la collectivité pour le lancement de cette consultation.

Ce marché est alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle et juridique des agents et des élus
- Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

7. Finances – Convention avec OBC portant sur les modalités d’application proposées par le cabinet Ecofinances en vue de l’optimisation des bases fiscales des locaux d’habitation

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La commune a été saisie par O.B.C. pour une proposition de convention relative à l’optimisation des bases fiscales des locaux d’habitation.

En effet, OBC s’est engagé avec le cabinet EcoFinance pour une assistance ayant pour objectifs :

- Amélioration de l’équité fiscale
- Optimisation des ressources fiscales des communes et de l’EPCI pour leur produit de taxe foncière et de taxe d’habitation (TH sur les résidences secondaires)
- Anticipation de la révision des valeurs locatives des locaux d’habitations prévue pour 2026
- Fiabilisation des données relatives à l’occupation ou à l’état de certains bâtis

Cette convention est conclue pour une durée de 3 années, du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} avril 2028.

Le coût total à charge de la Communauté de Communes est de 15 000 HT € sur cette période de trois années. Il s’ensuit que le montant de la contribution de la commune est de 1 191 €/an x 3 années soit un montant de 3 573 €.

Dans cette même convention, le cabinet EcoFinances pourra proposer une option visant à constater les insalubrités dont le montant à charge d’O.B.C. est de 25 500 €. Dans ce cadre, la commune devra contribuer à hauteur de 2 025 €.

Il s’ensuit que la participation communale sera au plus d’un montant de 3 573 + 2 025 € soit un total de 5 599 €.

COMMENTAIRE : L’avis par la commune pour pouvoir bénéficier de l’étude d’EcoFinance doit être émis dans les meilleurs délais, avant la réforme de la taxe foncière. Il est envisagé que l’augmentation de la

révision des ressources fiscales puisse rapporter à la commune un montant de +70 000 € par an par rapport à ces actuelles bases.

VOTE : 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

8. Conseil Municipal des Jeunes – Visite de l'Assemblée Nationale – Conventionnement avec les communes de Carentoir, Saint-Vincent-sur-Oust et Saint-Dolay pour la prise en charge des frais de transport

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Dans le cadre de la visite de l'Assemblée Nationale par les conseillers municipaux des jeunes des communes de La Gacilly, Carentoir, Saint-Dolay et Saint-Vincent Sur Oust, il est évoqué, dans le cadre de la prise en charge des frais de transport, la mise en place de conventions entre les communes concernées.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Questions diverses

- **Présentation de scénarios pour les flux piétonniers et de véhicules dans le centre-ville durant la saison estivale**

Rapporteur : Eric VAUCELLE

COMMENTAIRE : pas de fermeture du centre-ville durant la saison estivale. Il est maintenu le même fonctionnement/dispositif que l'année passée en renforçant la signalétique piétons/voitures/vélos.

- ➔ Les élus en charge du suivi sont : Eric Vaucelle, Pierrick Lelièvre avec le concours de Thomas Ollivier

- **Evocation des hypothèses de : avec pour rapporteurs : Pierrick LELIEVRE et Fabrice GENOUEL**

- Transfert de la compétence « Assainissement » vers OBC :

- ➔ on garde la compétence si possible

- Prise de la compétence PLUi par OBC :

COMMENTAIRE : A charge du DGS d'envoyer la charte OBC aux membres du conseil municipal dès que possible et pourquoi pas prévoir une réunion spéciale PLUi

- **Accueillir des projets**

Rapporteur : Marie Flageul

Info : Les aires éducatives : zone d'espace naturel, éco-gérée enfants du 3^{ème} cycle/commune/adultes
Prévoir une zone en accord avec la commune. Pour la rentrée de septembre 2025/26

Avis favorable du conseil municipal

- **Les coureurs de l'AFF le 26/09/2026 veulent faire un trail.**

Validation de principe sur la date

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,
Delphine BOULANGER

